

LA CAF DE L'AUDE
AUX CÔTÉS DE SES PARTENAIRES

Aides aux vacances et loisirs 2025

DES VACANCES
POUR TOUS.





LA CAMPAGNE 2025 : INFORMATIONS AUX FAMILLES ALLOCATAIRES

>> LA CAMPAGNE D'AIDES AUX VACANCES 2025

LES BÉNÉFICIAIRES ONT ÉTÉ INFORMÉS EN FEVRIER DE LEURS AIDES

Cela permet de prendre en compte les dernières ressources déclarées à la Caf pour le calcul des droits (quotient familial de janvier 2025).

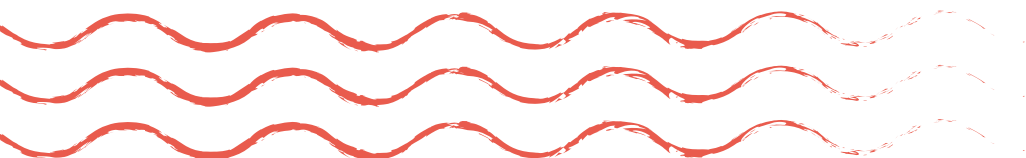
Tous les allocataires peuvent consulter leur notification de droit à l'AVF et/ou AVE et/ou Pass colo dans leur espace « Mon Compte » du site Caf.fr ou depuis l'application mobile Caf-Mon Compte.

Une information est envoyée par mail, sms ou courrier aux allocataires concernés dès que cette notification est accessible dans leur espace « Mon Compte ».

BON À SAVOIR

Vous trouverez le détail des aides aux vacances dans le Règlement intérieur d'Action sociale (RIAS) 2025 de la CAF de l'Aude ou sur www.caf.fr, rubrique « Ma Caf » puis rubrique « Vie personnelle » / « Vacances et loisirs ».

Lien direct > <https://caf.fr/allocataires/caf-de-l-herault/offre-de-service/vie-personnelle/vacances-et-loisirs>





QUELLES DÉMARCHES POUR LES AIDES AUX VACANCES ENFANTS (AVE) ?

>> À PARTIR DE FÉVRIER 2025, VOUS POUVEZ VOUS CONNECTER À VOTRE ESPACE PARTENAIRE VACAF

Pour les séjours Ave, rendez-vous sur <https://2025.vacaf.org/>

Dès l'ouverture de l'exercice 2025, vous pourrez, grâce à vos identifiants de connexion, accéder à votre espace partenaire sur le site <https://2025.vacaf.org/>

A NOTER :

La consultation de la liste des bénéficiaires, pour vérifier le montant de leurs aides aux vacances enfants, est disponible chaque année à partir de la mi-février ;

Ne vous référez pas au QF figurant dans CDAP, mais uniquement à celui figurant sur le site de VACAF.

Pour des raisons de confidentialité, en cas de réclamation ou d'interrogation de l'allocataire sur le montant ou l'absence d'aide, c'est à lui de contacter la Caf. Il peut le faire par mail depuis son espace sécurisé « Mon Compte » ou par téléphone au 3230 (prix d'un appel local).

>> CONSIGNES À SUIVRE :

- Créer les groupes en inscrivant les enfants et les séjours prévus sur la période, ce qui permet de réserver les fonds en amont
- Ne pas déduire l'aide à la famille si l'enfant ne figure pas sur le site VACAF. Dans ce cas, il convient de nous contacter (valorisation possible pour l'aide aux vacances enfants **jusqu'au 30 septembre**)
- Joindre le récépissé de déclaration DDETS (anciennement DDCS) pour la période facturée (l'accusé de réception n'est pas valable et ne ferait que retarder le paiement)
- Vous pouvez inclure plusieurs documents dans le fichier à télécharger sur VACAF.

COMMENT OBTENIR VOS IDENTIFIANTS 2025 ?

Connectez-vous avec vos identifiants 2024* et modifiez votre mot de passe pour 2025.

Vous avez perdu votre mot de passe 2024 ?

Dans l'attente de l'ouverture de l'exercice 2025 en février, vérifiez que vous avez toujours vos identifiants de connexion 2024 au site de VACAF.

Si ce n'est pas le cas, vous pouvez générer un nouveau mot de passe en cliquant sur le lien « Mot de passe oublié ».

RENOUVELLEMENT/NOUVELLE DEMANDE DE LABELLISATION**

Dans les deux cas (renouvellement ou nouvelle demande de labellisation), après étude de votre dossier, vous recevrez par mail la réponse de la Caf de l'Aude : validation, refus ou demande de pièces complémentaires. En cas de validation, une nouvelle convention vous sera envoyée par mail à signer électroniquement.

Seule une validation vous permettra d'accéder au dispositif concerné sur le site de VACAF.

L'administrateur de votre structure devra ensuite créer les accès pour les différents utilisateurs du site.

Ainsi, ils pourront consulter les montants des aides des allocataires et effectuer les démarches en ligne comme :

- La réservation des fonds pour les activités,
- Les demandes de remboursement.

QUELLES DÉMARCHES POUR LE PASS COLO ?

>> DEVENEZ PARTENAIRE PASS COLO !

Le Pass colo est un dispositif mis en place par l'État depuis avril 2024 et géré par VACAF. Il vise à faciliter le départ en colonie de vacances pour les enfants de 11 ans nés en 2014 (ou nés en 2013 et n'ayant pas utilisé leur Pass colo en 2024) issus de familles ayant un quotient familial (QF) inférieur ou égal à 1500€. Cette aide finance un séjour collectif d'au moins 4 nuits/5 jours, organisé pendant les vacances scolaires.

En tant qu'organisateur et prescripteur de séjours enfants, vous portez les valeurs du collectif : esprit de groupe, respect de l'autre, autonomie, émancipation, vivre ensemble, mixité, ouverture d'esprit, et acceptation de la différence. C'est pourquoi nous vous invitons à demander le conventionnement Pass colo, afin de faciliter l'accès aux colonies pour un plus grand nombre d'enfants.

Ce conventionnement vous permettra d'accueillir les enfants de 11 ans bénéficiaires du Pass colo. Cette aide est cumulable avec les autres aides auxquelles il peut prétendre (AVE, colos apprenantes, collectivité, CSE), réduisant ainsi le coût pour les familles.

LES AVANTAGES DU CONVENTIONNEMENT PASS COLO

- **Automatisation et simplicité** : gestion via le site VACAF.
- **Tiers payant** : vous percevez l'aide après facturation, la famille payant le reste à charge.
- **Accès élargi** : accueillez tous les enfants bénéficiaires de cette aide.

QUELLES CONDITIONS POUR ÊTRE CONVENTIONNÉ PASS COLO ?

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité suivantes :

- Proposer des séjours de vacances, spécifiques (culturels, sportifs, linguistiques), accessoires à un ALSH, ou de scoutisme, d'une durée minimale de 4 nuits/5 jours.
- Mettre en œuvre un projet éducatif adapté, avec un personnel qualifié et un encadrement conforme à la réglementation des accueils collectifs de mineurs.
- Offrir des services et activités accessibles à tous, sans discrimination.

Les séjours courts, les rencontres européennes de jeunes, les chantiers de bénévoles, les séjours dans une famille et les séjours de cohésion sont exclus.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT PASS COLO ?

La demande se fait en 3 étapes :

1. Rendez-vous sur le site partenaires VACAF : <https://partenaires.vacaf.org/>
2. Descendez en bas de la page et cliquez sur « Demander une labellisation AVE et/ou un conventionnement Pass colo »
3. Puis, cliquez sur « Votre demande de conventionnement Pass colo »

UNE QUESTION SUR LE PASS COLO ?

Les services VACAF restent à votre disposition par mail. Vous pouvez le faire en passant par la rubrique contact du site [vacaf.org](https://partenaires.vacaf.org/) > <https://partenaires.vacaf.org/contact>

QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LE PASS COLO

Il s'agit d'une aide forfaitaire comprise entre 200€ et 350€ selon le quotient familial du foyer.

Elle sera versée à l'organisateur du séjour, selon le principe du tiers payant, en complément des aides déjà existantes (Caf, colos apprenantes, collectivité, CSE, ...) pour diminuer le reste à charge de la famille et lever le frein financier au départ en séjour collectif.

Les bénéficiaires : les enfants nés en 2014 de tous les foyers ayant un QF inférieur ou égal à 1 500€ (ressources jusqu'à 4 000€ mensuels). Les enfants nés en 2013 et n'ayant pas utilisé le Pass colo en 2024, pourront l'utiliser en 2025.

Le montant est variable en fonction des ressources :

- 350€ pour les QF de moins de 200€
- 300€ pour les QF compris entre 201€ et 700€
- 250€ pour les QF compris entre 701€ et 1 200€
- 200€ pour les QF compris entre 1 201€ et 1 500€

Une aide par enfant, reportable une seule fois en cas de non-utilisation, l'année des 12 ans.

Les conditions d'utilisation de l'aide pour les familles :

- Réalisation effective du séjour organisé par un partenaire conventionné Pass colo ;
- Respect de l'obligation scolaire pour les 3-16 ans (aucune dérogation ne sera acceptée) ;
- Respect de la durée minimale (4 nuits/5 jours) et des typologies de séjour autorisées (séjours de vacances, séjours spécifiques sportifs, artistiques ou culturels, linguistiques, accueils de scoutisme, accueils de loisirs ou de jeunes (séjours accessoires à un ALSH).

Tous les allocataires peuvent consulter leur notification de droit au Pass colo dans leur espace « Mon Compte » du site [Caf.fr](https://www.caf.fr) ou depuis l'application mobile Caf-Mon Compte.

Retrouvez toutes les informations sur le site de [vacaf](https://www.vacaf.org) ou sur [jeunes.gouv.fr/passcolo](https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo)